

ECOLE SAINT JEAN : Service Comptabilité : Courriel : d.renard@stjean-douai.eu

TARIFS 2018/2019

Un seul relevé est envoyé début Octobre pour l'année scolaire entière, avec les éléments connus en début d'année (redevance famille, régime...)

Des relevés intermédiaires vous seront envoyés chaque fin de trimestre (Noël, Pâques, juillet) s'il y a des régularisations à faire (changements de régime, repas occasionnels, facturation d'autres éléments...).

Chaque trimestre est payable d'avance.

TARIFS EN EURO	TOTAL ANNUEL
Redevance Familiale	590
Demi-pension (1)	740
Pique-nique (2)	270

(1) Demi-pension 1^{er} trimestre = 280 € 2^{ème} trimestre = 250 € 3^{ème} trimestre = 220 €
 (2) Pique-nique 1^{er} trimestre = 110 € 2^e trimestre = 80 € 3^e trimestre = 80 €.

Afin d'éviter les excès et la multiplication des opérations administratives **tout changement de régime** (sauf cas médical) ne pourra être pris en compte qu'en fin de trimestre, pour le trimestre suivant. Dans ce cas vous recevrez un bordereau de régularisation (positif ou négatif selon les cas) afin de corriger le régime connu en début d'année.

- **Changement de régime pour le 2^e trimestre : Avant les vacances de Noël**
- **Changement de régime pour le 3^e trimestre : Avant les vacances de Pâques.**

Pour les externes, il est possible de prendre des repas occasionnels : 5 € 80 / le repas occasionnel.

REDUCTIONS :

1) Sur la redevance familiale :

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

5 % pour le 2 ^{ème} enfant	20 % pour le 3 ^{ème} enfant
50 % pour le 4 ^{ème} enfant	100 % pour le 5 ^{ème} enfant

Le tarif complet est appliqué à l'aîné.

2) Sur la demi-pension : (ne concerne pas les enfants en maternelle et le pique-nique)

- Une réduction est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires à l'Institution :
- 15 % pour le 3^{ème} enfant en demi-pension à Saint Jean
- 30 % pour le 4^{ème} enfant et plus en demi-pension à Saint Jean

Le tarif complet est appliqué à l'aîné

3) Absence de longue durée

Une réduction peut-être accordée, sur la restauration uniquement, et sur présentation d'un certificat médical, pour une absence maladie de plus de 7 jours consécutifs.

En revanche aucune réduction ne sera accordée sur la redevance familiale.

AUTRES FRAIS : Cotisations APEL : 17 € par famille.

Fournitures commandées par l'établissement uniquement pour les classes de CP : 45 € (facturé en septembre).

Études : Les inscriptions aux études du matin et du soir peuvent être faites auprès de chaque maître. L'heure est facturée 2 €. (16 h 30 - 18 h 30 : facturation à la ½ heure)